

soire et que l'on ne peut faire admettre la possibilité d'un suicide.

Les meurtriers étaient au nombre de quatre, deux esclaves du palais, un des agents de Nouri-Pacha et un v. Pehlivan (l'un des professeurs) engagé en prévision d'une lutte éventuelle de la victime, doute d'une grande force physique.

Deux femmes du palais faisaient également partie des conjurés et leur rôle prêtait à des soupçons au cas où ils n'ont été ramolés, il y a quelque temps pour subir des interrogatoires.

Il est d'ailleurs établi par l'enquête que Hussein-Avi-Pacha, le ministre de la guerre d'alors, et qui, comme on le sait, a été l'âme de la conspiration qui amena le sultan à abdiquer, n'a eu aucune part à l'organisation de l'attentat qui devait ravir la vie à celui qui fut son souverain.

Le circoncision Hassan ne se trompa pas l'objet mérité de sa vengeance lorsque, pénétant au milieu des ministres rassemblés chez M. de Sultana, pendant qu'il se dirigeait directement sur Hussein-Avi pour le poignarder.

Fahri Bey, ancien premier chambellan d'Abdul-Aziz, est au secret aussi, accusé de complicité pour avoir pris certaines dispositions tendant à empêcher l'accès de la chambre du sultan, pendant qu'il accomplissait l'œuvre criminelle.

Nouri Pacha est également compromis d'ait qu'un des agents figure au nombre des meurtriers. Nouri Pacha est cet ancien marchand du palais sous le court règne de Murad, qui fut convaincu d'avoir détourné des objets précieux des résidences impériales confiées à sa garde pour plusieurs millions de francs.

D'autres grands personnages sont soupçonnés d'avoir trahi dans le complot, mais les charges ne sont pas encore suffisantes pour exiger leur comparution devant le tribunal qui siège à Yildiz-Kiosk.

En récompense de l'activité et de l'habileté déployées par M. de Sultana, pour mettre au clair cette ténébreuse affaire, le sultan l'a élevé au rang de vizir.

Bulletin Economique

La pétition suivante, va être adressée à MM. les présidents du Sénat et de la Chambre des députés :

Nous soussignés, abonnés sur le chemin de fer du Nord, avons l'honneur de vous demander que les Chambres veuillent bien assurer par une loi un juste abaissement des tarifs de chemins de fer français.

En présence du bas prix des tarifs étrangers, un abaissement correspondant en France est aussi nécessaire à notre agriculture, à notre commerce et à notre industrie, car l'exagération des tarifs français, en présence surtout d'un budget exorbitant, déorganise non seulement le travail national, mais encore le met à la merci de l'étranger.

Nous trouvons ci-jointe une notice de la Société de géographie commerciale de Paris, démontrant avec quelle habileté, quelle énergie, M. de Bismarck, grâce à la prise de possession de l'Alsace-Lorraine, et par suite des mesures qu'il a fait prendre aux chemins de fer étrangers depuis 1870, organise contre la France une espèce de blocus continental, tandis que sur mer, par suite des souffrances extrêmes de notre marine marchande et de la perte de nos colonies, l'Amérique et l'Angleterre se sont emparées du monopole des transports.

La Compagnie du chemin de fer du Nord possède le monopole en France et en Belgique. Comment cette même Compagnie fait-elle payer plus cher en France qu'en Belgique ?

Pour vous, Messieurs, poser de semblables questions, c'est les résoudre, car nous avons confiance en votre justice et en votre patriotisme.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Nos signatures ne sont pas légalisées parce que nos noms figurent à côté des numéros d'ordre respectifs de nos cartes d'abonnement.

La taxe des lettres

Le ministre des postes et des télégraphes vient de terminer le projet de loi qu'il a élaboré et qui a pour objet de réduire à 10 cent. la taxe des lettres simples pour toute l'étendue du territoire français; son projet a été soumis samedi matin au conseil des ministres, qui a lieu à l'Élysée, sous la présidence du président de la République.

BULLETIN DU TRAVAIL

La Chambre syndicale des Entrepreneurs nous communique la note suivante :

Messieurs Rouzé et Faq informent leurs ouvriers charpentiers-menuisiers que leurs ateliers sont ouverts. Ils les engage à venir travailler à ne pas différer leur

FEUILLETON DU 2 MAI

LA

Mort du Saltimbanque

Encore une triste semaine !
Le vraiement l'âme inhumaine,
Le saint qu'hier on a fêté !
Bateleurs, déclouez vos planches,
Phez vos loques des dimanches,
Vous avez manqué de gaieté !

Pauvres gens ! Comptez la recette :
Elle dans dans la cassette.
Les gros sous font un petit tas.
Il faut du pain ; la vie est chère ;
Demain, vous ferez maigre chère ;
Après demain... l'on ne sait pas !

Allez ! roulez ! suivez sans cesse,
Sous la misère qui vous presse,
La route qui n'a pas de fin.
Où l'état de la fantasia,
Qui trouvez votre poésie
Dans les angoisses de la faim !

peur afin d'éviter des pertes de temps aux ouvriers de bonne volonté qui désirent se faire inscrire pour leur travail.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Dans notre compte-rendu de l'installation du nouveau Conseil Municipal, nos renseignements ont été purement extérieurs ; ils se sont arrêtés à la porte du Conseil qui s'est reformée sur les tentatives de la Préfecture.

Voici cependant ce que nous avons pu recueillir des incidents de cette première réunion.

On sait qu'à la séance d'installation, il ne peut être pris aucune délibération ; c'est une simple assemblée inaugurale sans caractère administratif.

M. Paul Cambon a, dès l'ouverture, de la séance, pris la parole pour exprimer la satisfaction qu'il éprouvait de venir enfin installé. Tourcoing un Conseil digne du gouvernement.

M. Hasebroucq a répondu au Préfet. Il a fait appel à toute la sollicitude gouvernementale à propos des entreprises dont la ville de Tourcoing doit bénéficier, notamment le chemin de fer d'Armentières, le canal, etc. Il s'est ensuite étendu en généralités sur la bonne volonté et le désir de bien faire du nouveau Conseil.

M. Cambon a assuré que le Pouvoir administratif ferait beaucoup pour Tourcoing. On a demandé ensuite au Préfet, l'autorisation de constituer une Commission indépendante à une besogne pressante. Accordé.

La Commission des Travaux publics a alors été constituée. La séance a été levée vers 10 heures.

L'administration municipale de Tourcoing est définitivement constituée comme suit : M. Hasebroucq, maire; MM. L. Leloir, Fid. Lehoucq et Ad. Sasselange, adjoints.

Voici les affaires inscrites jusqu'ici pour la session des assises du Nord, qui s'ouvriront le 9 mai prochain :

1er affaire, Marie Moreaux, infanticide. — 2e affaire, Philippe Massin, attentat à la pudeur. — 3e affaire, Edouard Six, vols qualifiés. — 4e affaire, Edouard Saucet, attentat à la pudeur. — 5e affaire, Arthur Dewolf, tentative d'assassinat à Roubaix. — 6e affaire, Jules Leman, coups et blessures, à Roubaix. — 7e affaire, Arthur Barbot, attentat à la pudeur. — 8e affaire, Alexandre Debraud, dit Cartouche, tentative de meurtre à Marchiennes. — 9e affaire, Jules-Ange Ballois, faux en écriture publiques. — 10e affaire, Joseph Bequet, vol qualifié. — 11e affaire, Jean-Jules Joly, attentat à la pudeur. — 12e affaire, Arthur Cuvelier, attentat à la pudeur. — 13e affaire, Oscar Tilieux, coups et blessures ayant occasionné la mort. — 14e affaire, Arthur Bacro, Charles-Auguste Bec, fabrication et émission de fausse monnaie. — 15e affaire, Omer Duquesne, vols qualifiés. — 16e affaire, Benjamin Dupont, fausse monnaie. — 17e affaire, Aliné Mismaque, vol qualifié. — 18e affaire, François Deprez, attentat à la pudeur. — 19e affaire, Alphonse Duffau, vols qualifiés. — 20e affaire, Henri Henon, coups et blessures suivis de mort. — 21e affaire, Louis Dutrieux, vol qualifié. — 22e affaire, Sophie Denonchamps, veuve Carten, infanticide. — 23e affaire, Marie Legrand, dite Céline, veuve Lefranc, infanticide. — 24e affaire, Victorine Campion, faux par supposition de personne. — 25e affaire, Zélie Houssière, femme Hurbain, François Hurbain, vols qualifiés. — 26e affaire, Pierre-Joseph Vasseur, dit le Bravonnier, assassinat du garde chasse Paindavoine à Croix.

Du compte-rendu sommaire de la séance du 26 avril du Conseil Général, nous extrayons le passage suivant qui intéresse tout particulièrement Tourcoing.

Les soussignés prient le Conseil Général d'émettre le vœu : Que le gouvernement accepte l'offre de 300,000 fr. faite par la ville de Tourcoing, pour concourir à l'exécution éventuelle de la dérivation de l'industrie au canal de Roubaix, et auquel sont intéressés les bassins houillers de Douai et de Valenciennes, ainsi que le port de Dunkerque.

Sig. Charles Jonglez, Trystram et Louis Legrand (de Lecelles). Sur les conclusions du 4e bureau auquel il avait été renvoyé, ce vœu a été favorablement accueilli et recommandé à la sollicitude du gouvernement.

L'Officiel d'aujourd'hui porte la nomination de M. Veuveur comme percepteur à Dourlers (Nord) en remplacement de M. de Guerville nommé à Roisi (Ardenne).

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Monsieur Chevalier, ancien sous-lieutenant d'honneur, l'un des fils de M. Scribe-Labbe qui, avec M. Féray, avait introduit en France les machines à fabriquer les rubans de cardé et à filer mécaniquement le lin.

II

Sous son bout de tuyau qui fume,
Là-bas s'éloigne dans la brume,
Le saltimbanque a voyagé,
La longue voiture ambulante,
Prend son allure somnolente ;
Que Dieu la garde de revers !

Sur tous les grands chemins de France,
Depuis sa plus lointaine enfance,
Le saltimbanque a voyagé,
Voilà longtemps qu'il est en route ;
Son œil s'éteint, son dos se voûte,
Son vieux visage est ravagé.

Essuyant mépris et déboire,
Il a sur tous les champs de foire
Planté son étroit campement,
Et débité dans les parades,
Sous de navrantes mascarades,
L'interminable boniment.

Dans les granges ou sur les places
Il a dressé, pour ses grimaces,
Les treteux pourris par les ans,
Et l'éclair de ses yeux a disparu,
L'escalier dont le sapin craque,
Sous le sabot des paysans.

Il a, de village en village,
Travé dans le coin d'une cage,
Entre les barreaux de bois noir,
— Horrible ménagerie ! —
Un phoque à la pause amariée,
Un loup pelé, pitieux et voir ;

Il a, tendant son escarcelle,
Sur son nez promené l'échelle,
Jonglé sur le ventre et le dos,
Et dans le fond de sa gibecière,
Tiré l'illusion grossière,
Aux yeux stupides des badauds !

La cour d'appel de Douai vient de rendre son arrêt dans l'affaire de la capelle filante, intentée par MM. Crespel et Delcambre, contre le sieur de la Roche. Le jugement de première instance, en faveur des demandeurs, est confirmé avec de nouveaux motifs, mais en réduisant la publicité des insertions de l'arrêt à deux et trois journaux.

Le corps d'un homme, paraissant âgé d'environ 50 ans, a été retiré ce matin, à 5 heures, du canal de Roubaix, à l'église de l'Union, près du pont de Tourcoing. L'identité du mort n'est pas établie, mais plusieurs personnes qui ont assisté à la levée du corps ont cru reconnaître en lui un ex-flic, nommé Calcau. Le corps a été transporté à l'hôpital.

La gendarmerie fait en ce moment une enquête pour découvrir l'auteur d'un vol commis, il y a trois jours à Croix. Un malfaiteur s'est introduit chez un maçon nommé J.-B. Dutrieu, et a enlevé une montre d'une valeur de 80 fr. Cette montre portait le numéro 2999.

Une détonation jeta l'émoi, hier matin vers 11 heures, dans la rue de la Haute-Voie, à Tourcoing. Elle paraissait d'une chambre habitée par un ouvrier peigneur nommé Malant. On accourut. La porte de la chambre était ouverte et le malheureux ouvrier était étendu sur le plancher baignant dans son sang.

Il s'était tiré un coup de revolver dans la bouche ; la mâchoire supérieure était complètement emportée. Néanmoins, Malsent respirait encore ; il est mort seulement une demi-heure après.

On ignore absolument la cause de ce suicide. On sait seulement que Malsent vivait séparé de sa femme qui demeure à Roubaix. La veuve Malsent qui travaille aussi à Roubaix, au peignage Morel, avait été plusieurs fois malade chez lui par ses camarades. Il était âgé de 66 ans.

Dimanche 7 mai, vers 11 heures 1/2 du soir, le roi et la reine de Suède, voyageant incognito, passeront à Lille, se rendant en train spécial à Calais.

En effet, ils arriveront d'Allemagne, le 7 mai, par le train de 6 h. 30 du soir, à Bruxelles, et en repartiront le même jour pour Calais, à 8 h. 15 du soir.

On lit dans le Petit Nord : Hier vers une heure et demie le quartier de la préfecture était mis en émoi par la nouvelle que 20 personnes avaient été empoisonnées à l'hôtel de la rue de Beauharnais, tenu par Desplanques, rue Beauharnais, 30, à Lille.

Après avoir pris leur repas composé d'un potage et de pain, une vingtaine de personnes, qui se trouvaient à table, se levèrent et se dirigèrent vers la cuisine. Ils furent surpris de constater que le potage avait été empoisonné. On fit aussitôt appeler le médecin et les détails connus, jusqu'ici, sur ce crime :

Le sieur Billard, marchand de bestiaux à Roubaix, se rendait de son matin, au marché d'Arras, par Lens, où il devait prendre le train.

Quelques heures après, il s'arrêta à cinq cents mètres en-deça du Bois Rigot, dans le cabaret sous l'enseigne : « Mes Plaisirs », où il prit du café et se reposa un peu.

Un individu connu de lui se présenta et lui proposa de faire un voyage en pays accosté par un malfaiteur et assommé à coups de fusil.

Le croyant mort, l'assassin le fouilla et enleva sa sacoche renfermant une somme de 2000 fr. puis il disparut sans que les cris de la victime fussent entendus.

De certains indices recueillis par le parquet de Béthune, qui s'est rendu dans l'après-midi à Roubaix, il résulte que cet odieux assassinat avait été prémédité. Billard, qui est l'aîné de trois frères, faisant ensemble le commerce de bestiaux, passa dans le pays où se trouvaient les personnes accusées ; tout fait supposer que l'assassin, qui avait vu s'arrêter au cabaret de « Mes Plaisirs », guettait son passage pour le piquer de sa dague.

Un individu connu de lui se présenta et lui proposa de faire un voyage en pays accosté par un malfaiteur et assommé à coups de fusil. L'état de Billard, qui n'a pas encore repris connaissance, est désespéré.

Etat-Civile Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 30 avril. — Charles Leclercq, 17 ans, Charles Marckx, rue de Lille, 247. — Georges Schiette, rue de Tourcoing, cour Filipo. — Joseph Delaizez, rue de Cohem, maison Lebrun. — Joseph Duhamel, Grand-Rue, Fort Mullier, rue de l'Église, 5. — Louis Agache, rue du File maison Duhamel.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 avril. — Louis Carpeau, 2 mois, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Trompette, 17. — Yvon Formont, 7 ans, rue de l'Église, 17. — Charles Leclercq, 5 mois, rue d'Artois, 29. — Laure Desnolet, 3 ans, rue Wagram, 8. — Sophie Dubart, 9 ans, ménagère, rue des Anges, cour Lagre, 9. — Mélanie Manant, 27 jours, rue du Commerce, 47. — Pierre Goutereux, 46 ans, tisserand, rue de la Balance, au Pile, 13. — Marie Meerpoel, 33 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, cour Flamencourt, 6. — Malvina Waroux, 1 an, rue de Mouvaux, cour Frère, 10. — Pierre-Denis, 2 ans, tisserand, rue de la Herque, 29 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Emile Verbeke, 19 ans, tisserand, rue des Charpentiers, cour Paulus, 7. — Albert Scamps, 8 mois, rue d'Inkerman, 69. — Florimond Des-

Car tu dois rire, quand tout manque,
Sombre gâté du saltimbanque !
Il pend un crêpe à tes gretots !
Ta grimace contre nature
Cache souvent un tort, et
Et dissimule des sanglots !

Près d'un fossé, dans la montée,
Le caravane est arrêtée.
Sur un grand chemin tout poudreux,
Depuis la dernière bourgade,
Le vieux saltimbanque est malade ;
L'œil est terne et le pouls névrosé.

On dételle la maigre rosse
Qui dix ans tira la carrosse,
Et jette aussi les mauvais jours.
La troupe est sur pied ; tout s'agit ;
L'air est pur, le ciel est bleu,
Le père est bien bas ! Du secours !

Du secours ! on discute, on pleure ;
Que faire ? On est à plus d'une lieue,
Même en pourant, du bourg voisin !
Un des garçons, à travers plaine,
En maillot rose, à perdre haleine,
S'en va quérir un médecin !

Il saute, avec des bonds sauvages,
Tailles, fossés et marécages,
Soufflé de boue, éperduement ;
L'esprit est en émoi sans borne,
Et dans un temps noir, un ciel morne,
Dans un sinistre loquace !

juillet, c'est-à-dire à la bonne saison. — Le 3 janvier 1881, il disait encore : Nous ne sommes plus qu'à 200 kilomètres de Kita et 500 kilomètres de Bamakou (Niger), but de l'expédition. Non détourné, nous aurions pu atteindre de première instance, l'avant-garde des mandeurs, est confirmé avec de nouveaux motifs, mais en réduisant la publicité des insertions de l'arrêt à deux et trois journaux.

— PAILLEBOUQUE. — Hier, à cinq heures du matin, on s'est aperçu qu'une hutte de garde-pêche, construite en bois et chaume, appartenant à M. Delmoite, avait été pendant la nuit la proie des flammes.

On a trouvé dans les cendres le cadavre d'un chien carbonisé et méconnaissable d'un individu paraissant âgé de 3 à 4 ans, vêtu d'une chemise en toile très bleue et chaussé de sabots. Le reste des vêtements était entièrement consumé.

Chose étrange, la porte de la hutte avait été fermée à clef la veille à six heures du soir, et on a retrouvé près du cadavre, des bûches et un sac de charbon, ce qui prouve que l'enfant se trouvait dans la hutte au moment de l'incendie.

On suppose que ce cadavre serait celui d'un des deux briquetiers qui ont traversé Cambrai il y a quelques jours et dont l'un portait un cilignon.

— HAUMONT. — M. Jean-Baptiste Vasseur, commissaire de police à Haumont, est nommé receveur rural à Bavy.

— BRUAL. — Mercredi matin, une voiture de salin appartenant à M. de la Roche, et appartenant à la maison de gendarmerie, et le vendeur de chaume qu'elle portait, eurent à souffrir de deux incendies, un formidable roulement de charbon et conduit par un homme de main, Rosset, dit le métrier, prit feu au son du tambour, se cabra, et faisant un écart, renversa sa malheureuse conductrice, sur laquelle se précipita aussitôt une roue du tombereau pesamment chargé.

Rosalie Coffier fut aussitôt recueillie dans la caserne des gendarmes où lui donnèrent les premiers soins. Elle fut transportée à l'hôpital où elle avait peu d'espoir de la sauver. En arrivant dans le service de nuit, elle était déjà ou elle avait transportée.

— CALAIS. — Le Conseil municipal a souscrit une somme de 200 francs pour l'érection à Boulogne d'une statue à Frédéric Sauvage, l'inventeur de l'hélice pénaire.

— SAINT-OMER. — Vendredi, après-midi, un jeune sous-lieutenant du 5e dragons, M. de la Noue, a été victime d'un terrible accident, sur le champ de manoeuvre de cavalerie, au plateau des Bruyères. Pendant un instant de repos, il se pencha sur son cheval et quand on le releva il était sans connaissance. Tous les soins lui furent prodigués. On a constaté qu'il avait trois côtes brisées ainsi que la clavicule gauche et les deux épaules meurtries. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

— BOIS RIGOT. — Hier, vers cinq heures et demie du matin, un ouvrier qui traversait le petit Bois Rigot, situé sur la route de La Bassée à Lille, aperçut sur le sol, un homme étendu au milieu d'une mare de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il donna aussitôt l'alarme, et aussitôt les gendarmes arrivèrent. Son état est des plus graves. M. de la Noue était un jeune officier plein d'avenir.

champs, 64 ans, tisserand, rue de l'Épaulé, cour Leclercq, 8. — Charles Tison, 46 ans, tailleur de pierres, et Irma Decraene, 37 ans, ménagère. — Clément Vandamme, 28 ans, garçon de magasin, et Clara Poit, 23 ans, bobineuse. — Victor Gennesse, 22 ans, filer, et Mélanie Raoul, 21 ans, dévideuse. — Henri Douterlinghe, 21 ans, tisserand, et Exoëtie Staelen 19 ans, peigneuse.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille GRACCO-MAT, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Eugène-Joseph GRACCO, décédé à Watteville, le 23 avril 1881, à l'âge de 58 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 2 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Watteville. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bureau.

Les amis et connaissances de la famille WATTEVILLE-D'HALLUIN, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Paul WATTEVILLE, décédé à Roubaix, le 29 avril 1881, à l'âge de 62 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mardi 2 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Watteville. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bureau.

Les amis et connaissances de la famille WATTEVILLE-D'HALLUIN, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Albert-Jules Théophile SCAMPS, décédé à Roubaix, le 30 avril 1881, à l'âge de 8 mois et demi, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT D'ÂNGE qui auront lieu le lundi 2 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkerman, 69.

Madame veuve AUTIER-DELAÏRE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles AUTIER, décédé à Roubaix, le 2 mai 1881, à l'âge de 68 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 2 mai 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles WYFFS, décédé à Roubaix, le 2 mai 1880, à l'âge de vingt-six ans et sept mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme un tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 2 mai 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Amant Cornil WAELES, décédé à Roubaix, le 19 avril 1880, dans sa 42e année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme un tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 3 mai 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame Anne-Marie-Joséphine GABREN, veuve de Monsieur Louis-Félix-Amédée ARGELLIES, décédé à Roubaix, le 30 mars 1881, dans sa soixante-dix-huitième année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme un tenant lieu.

ÉPHÉMÉRIDE

DIMANCHES 1er MAI. — Saint Philippe et saint Jacques. — 1716. — ÉTABLISSEMENT DE LA BANQUE DE LAW. La Banque de Law fut fondée au capital de 6,000,000 divisé en 120,000 actions. Elle recevait les dépôts, escomptait le papier de commerce, et émettait elle-même des billets payables à vue.

En 1718, Law joignit à sa banque une compagnie commerciale et multiplia outre mesure le papier de crédit. Le public perdit confiance et voulut échanger ses billets contre des espèces. Law ne put satisfaire ses créanciers et fit une faillite considérable.

Belgique. — Un grand malheur est arrivé en cette commune mercredi dernier. Un domestique de M. le baron de Séjournet était allé dans le jardin le matin, lorsque l'instabilité des enfants de M. le baron venant à passer près de lui, l'ajusta en riant et lâcha la détente. Le coup partit et l'instabilité tomba pour ne plus se relever.

Le désespoir du malheureux est immense. Il ignorait que le fusil était chargé.

LES FRÈRES DE RENAIX

Par décision de Mgr l'évêque de Gand, le pensionnat de Saint-Vincent de Paul, dirigé à Renaix par les Frères des Bonnes Œuvres, est supprimé. Le Bien pu.

Frippes dans les coins entassés,
Sales casaque rapiécées,
Velours qui n'a plus de couleur,
Langes d'enfants à la mamelle,
Tout est confondu, pêle-mêle,
Sous le plafond du bâteleur !

Dans le fond du chariot sombre,
Sous de vieux rideaux qui font ombre,
Le saltimbanque est dans son lit,
Le front suant, la voix éteinte,
Savre, et sans pousser une plainte,
Il souffre, il frissonne, il pâlit !

Plus de rire ! plus de grimace !
Il s'en va, le joyeux paillard !
Les jours de gâté sont passés.
Le tapis, témoin de ses luttes,
Tout est râpé sous